

**CONTRAT DÉPARTEMENTAL LECTURE**  
**ITINÉRANCE**  
**2022-2024**



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**la CREUSE  
e Département**

Entre

l'État, – Ministère de la culture et de la communication  
Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine  
54 rue Magendie  
CS 41229  
33074, BORDEAUX Cedex  
représenté par Madame Maylis DESCAZEAUX, Directrice

Et

Le Département de la Creuse – conseil départemental de la Creuse  
Château des comtes de la Marche  
23000 Guéret  
représenté par Madame Valérie Simonet, sa présidente

Il est convenu ce qui suit

## **PRÉAMBULE**

La « Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique » de décembre 2021, réaffirme les missions des Bibliothèques départementales :

« Art. L. 330-2. – Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département:  
« 1° De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;  
« 2° De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;  
« 3° De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;  
« 4° De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;  
« 5° D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

L'État poursuit une politique de contractualisation avec les collectivités locales et en particulier avec leurs établissements départementaux de lecture publique, qui œuvrent par définition en itinérance sur l'ensemble du territoire de leur compétence.

Le dispositif Contrat départemental lecture-itinérance (CDLI) est destiné à renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins. Il s'adresse aux Départements et s'appuie sur les bibliothèques départementales (BD). Le CDLI cible prioritairement les territoires ruraux, et toutes les zones enclavées, où il est essentiel de faire venir la culture et l'ingénierie de la bibliothèque départementale au plus près des petites bibliothèques et des habitants pour garantir un égal accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

En proposant au Département un contrat départemental lecture itinérance (CDLI), l'État inscrit son soutien dans une logique d'action culturelle mobile et de proximité, prioritairement en milieu rural. Ce dispositif a été mis en place en 2018 et inscrit dans le plan Bibliothèques en s'inspirant également du programme Culture près de chez vous. Ses objectifs d'action correspondent à des territoires comportant des zones enclavées où il est important de faire venir la culture et l'ingénierie de la bibliothèque départementale au plus près des petites bibliothèques et des habitants pour garantir une égalité d'accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

De plus, la formation des bibliothécaires territoriaux et des bénévoles dans les années à venir, constitue une priorité ministérielle au titre du 3e volet du plan bibliothèques. À ce titre, les bibliothèques départementales (ainsi que le CNFPT et les CRFCB) sont clairement identifiées par le Ministère de la Culture comme partenaires de ce volet.

Deux contrats-territoires-lecture ont été signés avec le Département de la Creuse, dès 2011, lors de la mise en place de cette politique ministérielle, puis en 2016. Les deux contrats ont été corrélés aux Plans de développement de la lecture publique alors en place au sein du Département. Tous deux ont fait l'objet de comités de pilotage incluant les élus et services décisionnaires du Département, de bilans précis et d'orientations nouvelles à programmer<sup>1</sup>.

De 2019 à 2021, un Contrat-département-lecture-itinérance a permis d'accompagner la politique d'animation culturelle de la Bibliothèque départementale au plus près des bibliothèques du territoire.

### **Bilan synthétique du CDLI « Animer la lecture publique »**

La réalisation des actions du CDLI établi pour les années 2019 à 2021 a fortement été impactée par la pandémie Covid19 en 2020, puis dans une moindre mesure en 2021.

Néanmoins, le Département a poursuivi son action :

- en soutenant les initiatives et les actions littéraires, par l'aide au fonctionnement des associations littéraires et culturelles (Coordination culturelle), l'aide aux manifestations autour du livre, de la lecture et des arts du récit (Service de la Lecture publique – BDC) et la collaboration intellectuelle et financière du Service de la lecture publique – BDC aux animations littéraires à son initiative (Coquelicot, Mômes à la page...) ou à l'initiative des bibliothèques du réseau (voir bilan détaillé) ;
- en associant son Service de lecture publique aux actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, en collaboration étroite avec la Direction de l'insertion et du logement : mobilisation des bibliothèques du réseau pour la mise en place de fonds Facile à lire, acquisition et mise en valeur de collections spécifiques, accueil de conseillers numériques au sein des bibliothèques du réseau ;
- en proposant un programme annuel de formations diversifiées à l'intention des personnels bénévoles et salariés des bibliothèques du réseau départemental, ainsi qu'aux autres acteurs du développement de la lecture (animateurs, enseignants, éducateurs...). Ces formations ont vocation

---

<sup>1</sup> Voir bilan en annexe

à soutenir l'animation au quotidien des bibliothèques en leur permettant de s'approprier les différents outils d'animation, la connaissance de l'édition, de l'audiovisuel et des ressources numériques, et tout particulièrement les évolutions et enjeux du développement de la lecture aujourd'hui.

## **Un nouveau Contrat département lecture itinérance**

Le Département de la Creuse a réaffirmé dans son organisation le rôle de la lecture publique pour le développement culturel, éducatif et social qu'il entend soutenir, en votant en avril 2021 un nouveau Schéma de développement de la lecture pour 2021 à 2025, complété en décembre 2021 par un règlement d'aides rénové et de nouvelles conventions de partenariats avec les collectivités du territoire.

L'expertise apportée par le Service de la lecture publique – bibliothèque départementale de la Creuse auprès des collectivités locales (diagnostic culturel, expertise bibliothéconomique, accompagnement des projets de constructions ou structuration de réseaux de lecture publique) ainsi que les aides financières directes et indirectes qui accompagnent cette politique (aides aux investissements, aides à l'emploi, aides matérielles et apport de collections documentaires, formation professionnelle) représentent une priorité reconnue par l'État.

Malgré l'engagement d'un effort important de requalification au fil des Plans de développement de la lecture, le Département de la Creuse compte un niveau d'équipement de lecture publique encore inégal selon les territoires : quelques 105 bibliothèques tout public du département sont desservies par la Bibliothèque départementale de la Creuse, y compris le réseau de lecture publique de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret avec qui elle coopère<sup>2</sup>. Selon les communes, ce maillage du territoire creusois se compose de réalités contrastées : depuis le dépôt de livres ou le point lecture, ouverts quelques heures par semaine, jusqu'à plusieurs équipements dits « troisième lieu » (Chambon sur Voueize, Royère de Vassivière, Saint Sulpice Le Dunois), dotés de plus vastes espaces avec un large accueil du public et du personnel salarié qualifié.

Quelques projets de réseaux de lecture publique structurés sont apparus, parfois fragilisés par les évolutions administratives des EPCI et les contraintes pesant sur les budgets des collectivités. Les fusions de communautés de communes réalisées en janvier 2017 ont eu des répercussions sur les projets en cours, retardant ou entravant certains projets.

Néanmoins, l'aménagement du territoire en équipements de lecture publique se poursuit, avec une inclusion numérique accrue (création récente à Saint-Sulpice-le-Dunois, établissements couplés tiers-lieux-bibliothèque comme à Boussac ou Fursac, en projet). Des collectivités actuellement moins bien dotées réfléchissent à mettre à disposition de leurs habitants des bibliothèques mieux équipées en diversifiant leur offre (projets à Ahun, Chénérailles, Evaux Les Bains...etc.)

Outre les équipements en eux-mêmes, leur fonctionnement et l'offre de lecture publique ainsi que l'accès à la culture, sont une priorité concertée pour tous les habitants de ce territoire.

---

<sup>2</sup> Voir bilan annuel en annexe

L'enjeu de ce CDLI est de poursuivre les actions pour favoriser l'égalité des territoires devant l'offre culturelle émanant des établissements de lecture publique, sans se départir de leur mission première d'accès à la lecture et à l'information, de toutes natures et sur tous supports.

Dans le même temps la Bibliothèque départementale souhaite entamer l'élaboration d'une candidature au dispositif « Bibliothèques numériques de référence » du Ministère de la Culture. En 2021, le Département a également engagé avec l'aide de l'Etat (DGD) le renouvellement du SIGB de la Bibliothèque départementale, avec une nouvelle solution déployée en 2022. Parallèlement, un projet de restructuration de la BDC et le renouvellement du projet de service sont en cours d'élaboration, pour prendre en compte le vieillissement du bâtiment, l'évolution des missions et les conditions de travail des agents.

## **ARTICLE 1 : OBJECTIF**

L'objectif principal de ce contrat départemental lecture itinérance est de continuer à accompagner l'action culturelle des bibliothèques et le développement des publics, pour l'ensemble des habitants du territoire du département, dans et hors les murs des bibliothèques publiques.

Cet objectif suppose un accompagnement des collectivités territoriales à destination de l'ensemble des publics que compte le département (moins de 120 000 habitants).

Il s'agit d'aider les bibliothèques à proposer des actions et des services à l'ensemble de la population creusoise, dans toutes ses composantes, du plus jeune âge aux personnes les plus âgées, en passant par les publics dits « empêchés » ou éloignés de la lecture.

## **ARTICLE 2 : AXES PRIORITAIRES**

### **1. Positionner la Bibliothèque départementale comme un acteur majeur de l'action culturelle et artistique dans le département**

- expertise et ingénierie : accompagnement des projets EAC des bibliothèques du réseau, en lien avec tous les partenaires (Ministère de la culture, DRAC Nouvelle Aquitaine, Éducation nationale, ALCA, Atelier Canopé... etc.) ;
- poursuivre les actions phares engagées par le Département : festival itinérant du conte Coquelicot avec le Département de la Corrèze, festival du livre jeunesse Mômes à la page, action Mon premier livre dans le cadre du dispositif national Premières pages ;
- participer aux dispositifs nationaux Jeunes en librairie, Mois du film documentaire, Partir en livre, Nuits de la lecture... etc. ;
- expérimenter de nouveaux dispositifs, notamment en direction des publics adultes, adolescents et personnes âgées : Des livres à soi, résidences d'auteurs, ateliers d'écriture... etc.

### **2. Contribuer à l'inclusion numérique**

- accompagnement des bibliothèques du réseau départemental en ingénierie expertise pour développer leur équipement et les usages numériques, notamment le numérique culturel ;

- création de nouveaux outils et matériels d'animation dans ce domaine ;
- facilitation de l'accueil des conseillers numériques dans les bibliothèques ;
- expérimentation de nouveaux services et outils dans le cadre d'une préfiguration de l'intégration du dispositif Bibliothèques numériques de référence (BNR) ;

### 3. Renforcer la formation professionnelle

- des bibliothécaires bénévoles et salariés, et des autres acteurs du développement de la lecture du département (enseignants, animateurs... etc.), notamment pour la mise en place de projets EAC en bibliothèque et le développement du numérique ;
- du personnel de la BDC, notamment dans le cadre d'une préfiguration BNR (accompagnement des services et usages numériques auprès des bibliothèques), formation de formateurs pour développer l'offre de formation en intra aux bibliothèques du réseau, aide au montage de projets auprès de tous les partenaires ;

Le critère d'itinérance s'appliquant aux différentes actions engagées dans ces axes, il est proposé pour chaque année de réalisation de ce contrat départemental lecture itinérance des fiches action thématiques.

### ARTICLE 3 : MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Service de la lecture publique – BDC apporte son ingénierie aux élus, collectivités et bibliothécaires pour les différents projets, dont le développement de l'action culturelle. Les personnels de la bibliothèque départementale de la Creuse interviennent à la maîtrise d'ouvrage pour le montage de projet et l'organisation d'animations autour du livre, de l'écrit et de la lecture. La concertation et la coopération avec les partenaires du développement de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme sont les modes d'action privilégiés dans cette organisation.

La mise en place du plan de formation prend en compte les axes spécifiques de ce contrat départemental itinérance, avec pour objectif de poursuivre la professionnalisation du réseau.

Par ailleurs, les actions seront coordonnées avec le service Coordination culturelle du Département, qui apporte une aide structurelle voire financière aux associations littéraires et culturelles, dans le cadre du Schéma départemental des pratiques culturelles et artistiques en cours d'élaboration.

### ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DES PARTIES

L'Etat s'engage à :

- apporter ses conseils techniques et son expertise à la collectivité et aux partenaires des actions envisagées dans le cadre du présent contrat,
- assurer le versement d'une subvention annuelle sur la durée du contrat, sous réserve de disponibilité des crédits en loi de finances.

Il pourra également être fait appel aux crédits d'investissement du concours particulier des bibliothèques inscrit au sein de la dotation générale de décentralisation, ainsi qu'aux autres programmes d'actions relevant du Ministère de la culture.

Le Département s'engage à :

- faciliter la mise en place des actions du présent contrat,
- mobiliser le personnel et les structures nécessaires à la mise en œuvre du contrat et de son suivi sur le terrain,
- apporter les crédits afférents,
- mettre en place les différentes réunions et assurer le bilan et les évaluations des actions avec l'ensemble des professionnels et partenaires impliqués,
- participer aux événements nationaux déployés par le Ministère de la culture et en particulier du Service livre et lecture.

Les deux parties s'engagent à réunir une fois par an un comité de pilotage afin de programmer les actions annuelles, d'en définir les orientations et d'évaluer les actions réalisées. Ce comité de pilotage composé d'un représentant de la DRAC-Nouvelle Aquitaine, d'un élu en charge de la culture au Conseil départemental de la Creuse, du Directeur du Pôle Cohésion des territoires ou son représentant, du Directeur des Affaires culturelles ou son représentant, de la Directrice de la Lecture publique ou son représentant.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an, pour analyser le bilan de l'année écoulée et envisager la programmation annuelle des actions.

#### **ARTICLE 5 : ÉVALUATION**

Les critères d'évaluation portent sur la participation aux actions proposées et les effets qu'elles peuvent induire sur l'activité des bibliothèques (fréquentation, perception du service)

- pour les formations : intitulés, nombre de participants (professionnels et bénévoles), résultats, développement des compétences et des savoir-faire, nombre de jours de formation
- pour les actions culturelles : nature, nombre de participants, fréquentation, développement des actions et partenariats.
- participation des bibliothèques du réseau aux manifestations d'intérêt national
- évaluation qualitative auprès des publics : évolution des pratiques culturelles liées aux bibliothèques

#### **ARTICLE 6 : DURÉE**

Le présent contrat départemental lecture itinérance est conclu pour une durée de trois ans, de 2022 à 2024.

#### **ARTICLE 7 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Toute modification au présent contrat, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

**ARTICLE 8 : LITIGES**

En cas de litige pour l'application du présent contrat, les signataires décident de rechercher un règlement à l'amiable préalable à tout contentieux. En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_ 2022

Pour l'État, DRAC Nouvelle Aquitaine

Pour le Département de la Creuse

Maylis DESCAZEAUX, directrice

Valérie SIMONET, présidente